



District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Tél: 04.68.54.61.11





PERPIGNAN LE 11/06/18

CONVOCATION

Des représentants des clubs du District de Football des P-O à :

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de Football des P-O Pays Catalan du VENDREDI 29/06/18 à 19H salle des Fêtes et du Cinéma de Toulouges

- Vérification et enregistrement des POUVOIRS à : 18H30 précises.
- Souhaits de bienvenue de M. Claude MALLA, Président du District de Football des P-O.
- Allocution de Monsieur le Maire de la ville de Toulouges ou de son représentant.
- Allocution de M. Claude MALLA, Président du District de Football des P-O.
- Approbation du Procès-Verbal de l'A.G. Financière du 24/11/17 au Centre UCPA à St Cyprien (OFFICIEL 66 $N^{\circ}18$ bis du 15/12/17).
- Présentation du Budget Prévisionnel 2018/2019 par le Trésorier Général, M. Philippe MARCO-GREGORI.
- Rapport Moral et Sportif du Secrétaire Général, M. Marc WATTELLIER.
- Proposition de modification de l'Article 9 des Ep. Off.
- Désignation de la Délégation de vote pour les A.G. de la Ligue d'Occitanie Saison 2018/2019
- Allocutions personnalités invitées s'il y a lieu (DDCS, CDOS 66).
- Questions diverses (relatives à l'ordre du jour de l'AG).
- · Clôture de l'A.G. Ordinaire.

Remise des distinctions & récompenses

- Vin d'honneur





Fédération Française de Football - Ligue du Languedoc-Roussillon

District des Pyrénées-Orientales







Assemblée Générale Ordinaire du District de Football des P-O Du vendredi 29 juin 2018 à 19h00 à Toulouges

LES POUVOIRS

Vérification et enregistrement des POUVOIRS à : 18h30 précises.

Article 12.3 des Statuts du District

Représentants des Clubs

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 5 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Le représentant d'un Club doit être titulaire d'une licence depuis plus de six (6) mois dans son association, toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.

Il doit être en règle avec la Fédération, la Ligue et le District, avoir atteint la majorité légale, jouir de leurs droits civiques et politiques. De plus il ne doit pas être sous le coup d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ; et ne pas être licencié suspendu de toutes fonctions officielles.

POUVOIR

Je soussigné, (nom et prénom) :	
Président de (nom du club) :	
Donne POUVOIR à Mr / Mme :	
 Pour représenter notre association à l'Assemblé vendredi 29 juin 2018 à 19h00 à Toulouges. 	ée Générale Ordinaire du District de Football des P-O du
TIMBRE ou CACHET de l'association :	SIGNATURE du PRESIDENT



(avec la mention "Bon pour Pouvoir")





District des Pyrénées-Orientales

Tél: 04.68.54.61.11





AG du District de Football des P-O du 29/06/18

Propositions de modifications aux Règlements

Proposition de modification de l'Article 9 Des Epreuves Officielles

Origine : Comité Directeur

Motivations:

1/ Avancer l'horaire règlementaire de convocation de match le samedi après-midi en catégories de JEUNES (toutes catégories confondues), <u>pour les clubs qui ne sont pas distants de 80 km et plus</u>, afin de permettre le déroulement de plateaux et de matches de championnats dans l'après-midi avant le début de la tombée de la nuit en hiver (éclairage).

2/ Reculer l'horaire règlementaire de convocation de match le dimanche matin en catégories de JEUNES (toutes catégories confondues), <u>pour les clubs qui ne sont pas distants de 80 km et plus</u>, <u>pour éviter des départs trop tôt le matin</u>.

Ancien texte	Nouveau texte	
Début du texte inchangé Sauf accord écrit entre les intéressés, adressé préalablement à la Commission compétente, par le club recevant, aucun de Jeunes opposant des équipes de localités différentes ne devra se jouer le Samedi avant 14h30, ou le Dimanche avant 9h. Fin du texte inchangé	Sauf accord écrit entre les intéressés, adressé préalablement à la Commission compétente, par le club recevant, aucun match de JEUNES opposant des équipes de localités différentes ne devra se jouer le Samedi avant 14h00, ou le Dimanche avant 10h00.	





DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES



Budget prévisionnel 2018-2019

Charges	€uros	Produits	€uros
60 - Achats	15 000	70 - Ventes	89 110
Electricité, Eau	2 200	Licences renouvellement	52 000
Fournitures de bureau-Petit matériel	5 500	Changement de club	18 800
Objets promotionnels	1 800	Frais de gestion	13 000
Médailles + Trophées+ Récompenses	5 500	Participation Clubs	5 000
		Cotisations membre du District	2 000
61 - Services Extérieurs	12 800	74 - Subvention	67 000
Entretien et réparations	1 800	F.F.F.	27 000
Assurances	2 300	Ligue L.R.	
Locations copieurs	7 600	•	16 000
Location Garage	1 100	D.D.C.S (Pôle sport) Conseil Départemental	15 000
Location Garage	1 100	Conseil Departemental	9 000
62 - Autres services			
exterieurs	25 900	75 - Autres produits	148 890
Honoraires	4 600		
Missions et déplacements Affranchissement	5 100	Développement Football animation	10 400
Téléphone	2 200 4 000	Développement Pratique Féminine Développement Pratique Futsal	1 200
Entretien locaux	5 500	Développement Filières Formation	1 200
Frais de réception - AG-	4 500	Développement Football Féminin	5 500
1 7 d. 5 d. 5 (5 c. 5 c. 5 c. 7 d. 5	4 300	Développement Beach Soccer	1 800
63 - Impôts et taxes	6 700	Formation & Fidélisation des arbitres	2 400
64 - Charges/personnel	175 000		3 500
Salaires		Formation Dirigeants et Bénévoles	1 540
Charges sociales	125 000		
	50 000	Engagements Séniors	13 600
65 - Autres chge/gestion	62 800	Coupes du Roussillon Séniors Coupes du Roussillon Jeunes	7 600 6 700
Développement Football animation	13 000	Engagements Jeunes	15 750
Développement Pratique Féminine	1 500	Championnat Féminin	1 400
Développement Pratique Futsal	2 600	Coupe Roussillon Féminines	1500
Développement Filières Formation	6 500	Engagements Débutants	10 500
Déplacement visites terrains	2 100	Engagements Futsal	2 000
Développement Football Féminin	1 300	Recettes pub. et Coupe Roussillon	1 500
Développement Beach Soccer	1 500	Amendes forfaitaires	14 000
Lutte contre les inciviltés	3 500	Sanctions matchs	41 700
Formation District 127	4 44	Visites Terrains	2 100
Formation Dirigeants et Bénévoles	8 500	Réserves Appels Evocations Tournois	3 000
Parrainage contrôle des arbitres Déplacement-Mission CTR/CTDFA	5 300		
Actions Commission Technique	3 000 14 000		
66 - Charges financières	2 000		
68 - Amortissements,			
provisions	16 800	77- Produits exceptionnels	0
		79 - Transferts de charges	12 000